

NOTE D'INFORMATION AU CEPF

Objet : Evolution du rattachement des collaborateurs des ASR de Rennes à l'antenne médicale de Nantes

Le contexte de cette extension

Une antenne médicale du service de santé au travail de BNP Paribas a ouvert en juillet 2014 à Nantes. Le CEPF avait été informé et consulté en mars et avril 2014 sur le projet de création d'une antenne médicale du service de santé au travail de BNP Paribas à Nantes

L'objectif de la création de cette antenne était de permettre le suivi médical des collaborateurs travaillant sur le bassin d'emploi de la région nantaise.

L'évolution du périmètre du service de Nantes :

5 collaborateurs des ASR travaillent aujourd'hui à Rennes.

Le service médical de Paris suit les collaborateurs des ASR de Rennes qui sont, de ce fait, amenés à se déplacer sur Paris pour leur visite médicale.

Il est aujourd'hui possible de les rattacher administrativement au service de santé au travail de Nantes dont les locaux se situent dans l'immeuble Nantes Acropole à proximité de la gare Nantes Sud.

Ce rattachement facilitera l'accès des collaborateurs au service de santé au travail de BNP Paribas. Les frais de déplacement continueront à être pris en charge par l'entreprise via les dispositifs de remboursement des frais professionnels de l'entreprise.